

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Epanouissement du citoyen et
jeunesse »

Conseil municipal du 16 décembre 2013
Séance du 26 novembre 2013

23 Association culturelle – subvention sur projet

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN
M. KCHOK, Mme KEZZOUL.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM.
BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes M'BAÏE-DIAO, BARBETTE, M.BELMHAND, Mmes
FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, M.TAHI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON
M. GRIMBERT
Mme PORAS
Mme BOUKHELIF
M. RIFI SAIDI
Mme PAMART
M. MACHU
Mme LEFEVRE

Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
Pouvoir à :	M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à :	Mme CARLIER
Pouvoir à :	M. BOUADDI
Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
Pouvoir à :	Mme DINGIVAL
Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Pouvoir à :	M. BELMHAND

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ABBA SIDICK
M. NACHITE
Mme RIFFAULT
M. VARLET
M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal	39
- Nombre de conseillers en exercice	39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés	34

■ **Rapport de présentation :**

Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe, expose:

L'association CLAP réalise un DVD dans le cadre d'une soirée musicale organisée pour le 30^{ème} anniversaire de l'association Intergénération.

Il vous est proposé de verser une subvention de 500 €.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date du 26 novembre 2013,
Considérant le projet présenté par l'association CLAP,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité:

Article 1^{er} : d'approuver l'attribution de la subvention de 500 euros à l'Association CLAP.

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville, compte 6574/33/CA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

19 DEC. 2013

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 20/12/2013

et publication ou notification le... 19/12/2013

CREIL, le... 20/12/2013.....

LE MAIRE

Maire de Créil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raiuy

20 DEC. 2013